

## **Complexe Nautique de Besançon - Chalezeule - Saison 1996 - Concession d'exploitation du Bar-Restaurant-Epicerie - Lancement de la procédure de consultation**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le droit d'exploitation du bar-restaurant-épicerie du Complexe Nautique de Besançon-Chalezeule, a fait l'objet d'une concession à titre gratuit reconductible tous les ans, depuis 1987, à Besançon Traiteur Services.

Cette association ne souhaitant plus renouveler ce contrat, il est proposé de lancer une mise en concurrence pour la prochaine période du 1<sup>er</sup> juin 1996 au 30 septembre 1996, moyennant une redevance annuelle de 20 000 F.

Le concessionnaire devra en outre :

- faire l'objet d'une inscription au registre du commerce
- contracter les assurances nécessaires
- acquitter les dépenses d'eau et rembourser les dépenses d'électricité ; à cette fin, il fera installer les compteurs nécessaires.

Après avis favorable de la Commission des Sports lors de sa séance du 8 mars 1996, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le cahier des charges élaboré à cet effet
- autoriser M. le Maire sur proposition de la Commission d'appel d'offres, à choisir le concessionnaire et à signer le contrat à intervenir avec ce dernier.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 20 mai 1996.*